

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 05 juin 2026

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI.

Étaient présents : BALDOVINI Antony-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean, Claude, GIULY Martin, LAMOUROUX Sophie, LUCIANI Dominique, MAIORE Maria-Laura, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ-RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VALERY Gérard

Étaient représentés : CLET-DAVID Pascale (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), DE LA MATA Clara (Pouvoir à Patrick CHEYNET), GALINDO Margaux (Pouvoir à Sophie LAMOUROUX), LESCHI Jean, Christophe (Pouvoir à Jean Claude FRANCESCHI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Grégory MANENTI)

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil ; Madame Marie-Laure MAIORE a été désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Rapport N° 2026 – 35 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026
Rapport N° 2026 – 36 – Renouvellement commission communale des impôts directs
Rapport N° 2026 – 37 – Désignation délégués commission syndicale Aléria Tallone
Rapport N° 2026 – 38 – Règlement d'attribution Lotissement E Cardelline
Rapport N° 2026 – 39 – Acquisition d'une épareuse
Rapport N° 2026 – 40 – Réalisation de travaux de voirie Via Agata Simoni
Rapport N° 2026 – 41 – Subventions aux associations
Rapport N° 2026 – 42 – Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial
Rapport N° 2026 – 43 – Election des délégués sénatoriaux
Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 avril 2026

Rapport N° 2026 -35 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

*Le compte rendu de la séance du 27 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.
Le procès-verbal est signé par le président de séance et par la secrétaire.*

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapport N° 2026 – 36 – Rapporteur M. PERALDI Stéphane, directeur général des services

Le nouveau conseil municipal issu des élections 2026 doit proposer à l'administration des finances publiques une liste 32 personnes en vue de renouveler le mandat des commissaires désignés en 2020 ; le président soumet à l'approbation du conseil municipal la liste qui a pu être dressée et qui sera envoyée à la direction départementale des finances publiques laquelle en retour transmettra à la commune la liste des commissaires titulaires et suppléants retenus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés et valide la liste proposée par le maire.

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS COMMISSION SYNDICALE ALERIA TALLONE

Rapport N° 2026 – 37 – Rapporteur M. PERALDI Stéphane, directeur général des services

Le président propose la candidature de Madame Jeanne RAMAZOTTI et de Monsieur Jacques MERMET pour représenter la commune au sein de la commission syndicale d'Aléria Tallone.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président par 15 voix pour et 4 abstentions (Laurence TADDEI, Célia SAEZ RICCIARDI, Dominique LUCIANI, Martin GIULY) et désigne Madame Jeanne RAMAZOTTI et Monsieur Jacques MERMET en qualité de représentants de la commune d'Aléria au sein de la commission syndicale d'Aléria Tallone.

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION LOTISSEMENT E CARDELLINE

Rapport N° 2026 – 38 – Rapporteur Monsieur Jean Claude FRANCESCHI, maire

Le président soumet à l'approbation du conseil municipal le projet de règlement d'attribution des lots du lotissement E Cardelline qui constituera le document de référence applicable à l'ensemble des lots.

Il indique que ce règlement a pour but :

- De fixer les conditions d'attribution des lots,*
- De définir les critères de sélection,*
- De déterminer la procédure d'examen des candidatures,*
- De prévoir les clauses anti-spéculatives,*
- De garantir l'usage en résidence principale.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président par 15 voix pour et 04 abstentions (Laurence TADDEI, Célia SAEZ RICCIARDI, Dominique LUCIANI, Martin GIULY) et approuve le projet de règlement du lotissement E Cardelline qui lui est soumis par le président.

ACQUISITION DE MATÉRIEL TECHNIQUE - ÉPAREUSE

Rapport N° 2026 – 39 - Rapporteur Monsieur Jean Claude FRANCESCHI, maire

Le président expose que la commune souhaite poursuivre l'amélioration de son niveau d'équipement afin de lui permettre de mener à bien ses missions de service public et de gagner en autonomie et en efficacité et que dans ce cadre, elle envisage de faire l'acquisition d'une épareuse destinée à équiper le service voirie.

Il présente au conseil le devis établi par la SARL SOCODIMAT pour la fourniture d'une épareuse SMA FELINE 450 S munie d'un bras avancé pour un coût HT qui s'établit à la somme de 24 698 €.

Le président propose au conseil municipal d'approuver l'acquisition du matériel dont il s'agit ainsi que le plan de financement de cette opération qui s'établirait ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	Montant hors taxe
Collectivité de Corse	70 %	17 289, 00 €
Commune	30 %	7 409, 00 €
TOTAL	100 %	24 698, 00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président par 15 voix pour et 04 abstentions (Laurence TADDEI, Célia SAEZ RICCIARDI, Dominique LUCIANI, Martin GIULY) et approuve le projet d'acquisition d'une épareuse SMA FELINE 450 S auprès de la SOCODIMAT pour un coût de 24 698 € HT ainsi que le plan de financement de cette acquisition.

RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE VIA AGATA SIMONI

Rapport N° 2026 – 40 - Rapporteur Monsieur Jean Claude FRANCESCHI, maire

Le président expose que la commune souhaite débiter un programme de réfection de la voirie communale et qu'à ce titre, elle prévoit de réaliser d'ores et déjà la réfection des enrobés de la Via Agata Simoni pour un coût qui s'établirait à 46 322,00 € selon le devis dressé par la société Corse Travaux.

Il propose au conseil municipal d'approuver le projet de réfection des enrobés de la Via Agata Simoni pour un coût 46 322, 90 € ainsi que le plan de financement de cette opération qui s'établirait ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	Montant hors taxe
Collectivité de Corse	70 %	32 426, 00 €
Commune	30 %	13 896, 90 €
TOTAL	100 %	46 322, 90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président par 15 voix pour, 04 abstentions (Laurence TADDEI, Célia SAEZ RICCIARDI, Dominique LUCIANI, Martin GIULY) et approuve le projet de réfection des enrobés de la Via Agata Simoni pour un coût HT de 46 322, 90 € ainsi que le plan de financement de cette opération.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapport N° 2026 – 41 - Rapporteur Madame Jeanne RAMAZOTTI, première adjointe

Le président rappelle que lors du vote du budget primitif pour 2026, une somme globale de 91 158 € a été prévue au chapitre 65 - Article 65748 « Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé » en vue de financer le fonctionnement ou les projets des associations de type Loi de 1901.

Il propose que sur ce crédit et après une première instruction des demandes d'aide financière sur la base du règlement adopté par le conseil municipal le 28 avril 2025 et vérification de la complétude des dossiers, il soit procédé aux premières individualisations ci-après :

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ALALIA	20 000,00 €
ASSOCIATION I CANI CORSI	1 000,00 €
ASSOCIATION SURFCASTING GHISONACCIA	1 000,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'ALERIA	3 000,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	1 000,00 €
Association des Parents d'élèves	4 000,00 €

BASEBALL ORIENTE	2 500,00 €
CASGIU CASANU	1 000,00 €
CLUB NAUTIQUE ALERIA TRIATHLON	2 500,00 €
CORSE TAEKWONDO ORIENTE	1 500,00 €
EQUITABLE CORSE	700,00 €
FIGURE M DANSE	1 000,00 €
GRACE MARIE DANSE Compagnie A'TRA	1 000,00 €
LES CHATS LIBRES DE CORSE	300,00 €
LES PETITS FELINS DE CORSE	300,00 €
ORIENTE FOOTBALL CLUB	14 000,00 €
SAN MARCELLU IN ORIENTE	5 000,00 €
TENNIS CLUB ALERIA	2 000,00 €
U FELINU	300,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés et décide d'attribuer une aide financière aux associations désignées ci-dessus pour un montant global de 62 100 €.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Rapport N° 2026 – 42 - Rapporteur Monsieur

Le président expose au conseil la nécessité pour la commune de mettre en place une surveillance du site de l'ancien village de vacances de Casabianda qui continue d'être fréquenté notamment en période estivale.

Dans ce cadre, il propose de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial sur la base duquel un agent contractuel pourrait être recruté à raison de vingt-deux heures hebdomadaires en vue d'assurer ces tâches de surveillance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président par 15 voix pour, 4 abstentions (Célia SAEZ RICCIARDI, Laurence TADDEI, Dominique LUCIANI, Martin GIULY),

Décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial sur la base duquel un agent contractuel pourrait être recruté à raison de vingt-deux heures hebdomadaires en vue d'assurer la surveillance du site de Casabianda,

Dit que les crédits qui seraient nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sur cet emploi et au versement des charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune aux article et chapitre prévus à cet effet.

ÉLECTION SÉNATORIALES – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE

N° 2026 – 43 - Rapporteur Monsieur Stéphane PERALDI, directeur général des services

Le président rappelle qu'en vue de l'élection des sénateurs, le conseil municipal d'Aléria doit élire simultanément 5 (CINQ) délégués titulaires et 3 (TROIS) délégués suppléants sur une même liste paritaire composée alternativement d'un candidat de chaque sexe suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, la liste pouvant comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Il indique que deux listes sont en présence ; il en donne la composition.

Le maire met en place le bureau électoral qui réunit sous sa présidence les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Madame Célia SAEZ RICCIARDI, Madame Sophie LAMOUREUX, Monsieur Patrick CHEYNET, Monsieur Gérard VALERY.

Puis il invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le dépouillement effectué à l'issue du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19 (DIX NEUF)

Répartition des sièges de délégués :

Nombre de délégués à élire	Nombre de suffrages exprimés	Quotient électoral	Nombre de suffrages obtenus par liste	Nombre de délégués attribués au quotient
05	19	3,8	Liste A : 15	4
			Liste B : 04	1

Répartition des sièges de suppléants :

Nombre de délégués suppléants à élire	Nombre de suffrages exprimés	Quotient électoral	Nombre de suffrages obtenus par liste	Nombre de suppléants attribués au quotient
03	19	6,33	Liste A : 15	3
			Liste B : 04	0

Le maire constate que l'ensemble des sièges (délégués et suppléants) sont répartis et qu'il n'y a pas lieu d'attribuer d'autres sièges à la plus forte moyenne.

Le maire proclame élus délégués à l'élection des sénateurs :

En qualité de membres titulaires :

Monsieur MANENTI Grégory

Madame PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne

Monsieur CHEYNET Patrick

Madame LAMOUREUX Sophie

Monsieur LUCIANI Dominique

En qualité de membres suppléants :

Monsieur BALDOVINI Antony

Madame DE LA MATA Clara

Monsieur MERMET Jacques.

Le conseil municipal approuve par à l'unanimité de membres présents et représentés l'élection de

Monsieur MANENTI Grégory (titulaire)

Madame PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne (Titulaire)

Monsieur CHEYNET Patrick (Titulaire)

Madame LAMOUREUX Sophie (Titulaire)

Monsieur LUCIANI Dominique (Titulaire)

Monsieur BALDOVINI Antony (Suppléant)

Madame DE LA MATA Clara (Suppléant)

Monsieur MERMET Jacques. (Suppléant)

En qualité de de délégués de la commune d'Aléria à l'élection des sénateurs

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision N° 18 - 2026 Renonciation DPU Vente ALFONSI

Décision N° 19 – 2026 Renonciation DPU Vente GHEERBRANT

Décision N° 20 – 2026 Renonciation DPU Vente SOUDIER

Décision N° 21 – 2026 Renonciation DPU Vente SASU PASTO

Décision N° 22 – 2026 Renonciation DPU Vente FAURE

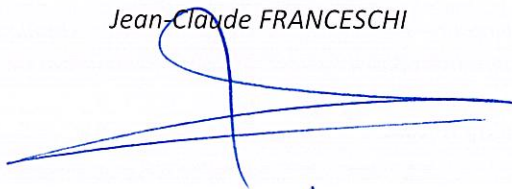
Pas d'observations.

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

La séance est levée à 19 heures 03

Le président de séance
Jean-Claude FRANCESCHI

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a small dot.

La secrétaire de séance,
Marie-Laure MAIORE

A blue ink signature consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a small dot.